

Sous Direction Technique

Département réseaux d'accès

Réf : AT/DOT29/SDT/DRA/437/2022

Mascara le : 26/10/2022

Monsieur le Directeur

Opérationnel des Télécommunications de Mascara

**A Monsieur BENMAGHNA ABDELHAK ZOHEIR - Entreprise des Installations téléphoniques
Sise à Quartier El Argoub –Tranche119-Local 96 – MASCARA.**

Objet : Mise en demeure (Dossier de paiement)

Contrat N° : 20 /2021 du 14/04/ 2021

Lieu : Cité 400 Logts AADL Sidi Bendjebar – Nouveau Pôle Urbain – Mascara.

1- PROJET : travaux de Distribution réseau urbain en FTTH type ODN

- **Bon de commande :** ODN -08-2021 du 03/05/2021 – B.C système N°210053 du 19/05/2021

- **ODS N° :** 42/21 du 04/05/2021 ;

2- PROJET : travaux pose et raccordement câble FO du réseau FTTH Partie Uplink type ODN

- **Bon de commande :** ODN -13-2021 du 04/05/2021 – B.C système N°210226 du 28/10/2021

- **ODS N° :** 57/21 du 04/05/2021 ;

Votre entreprise détentrice de deux Bonx de commande sus visés en objet, des travaux type ODN de distribution réseau câbles urbain en FTTH (partie Distribution) et pose et raccordement de câble FO (partie Uplink) à MASCARA, est mise en demeure de n'avoir pas encore déposée le dossier de paiement des travaux exécutés à savoir que les deux projets ont fait actes de réceptions provisoire respectivement depuis la date du 20 Octobre 2021 (Partie Distribution) et la date du 24.03.2022 (Partie Uplink).

Malgrès les rappels faites par mes services auprès de votre entreprise, aucune démarche pour metre à jour votre dossier de paiement qui présente un retard flagron ce qui nuis à votre image de marque.

Votre dossier de paiement déposé par vos soins de la partie réseau de distribution présente des erreurs à rectifier non encore levée à ce jour. Cet état de fait à mis la Direction Opérationnelle dans une situation délicate pour cloturer les deux bons de commande des travaux exécutés ainsi de l'assainissement de votre dossier de paiement.

Par conséquent, je vous invite dès la réception de ma présente lettre, de mettre à jour votre dossier de paiement des travaux réalisés. Un délai ne dépassant pas les huit (08) jours vous es accordé pour le dépôts du dossier, faute de quoi la direction opérationnelle de Mascara est tenue d'appliquer la reglementation en vigueur.

Important et particulièrement signalé.

BENYAKUB ELKTRIM
Signé le DOT de Mascara.
**Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara (1)**

